

### COOPÉRATION

# Le président Mohamed Bazoum en visite à Brazzaville

Le chef de l'Etat nigérien, Mohamed Bazoum, est arrivé hier à Brazzaville où il a été accueilli à l'aéroport international Maya-Maya par son homologue congolais, Denis Sassou N'Guesso.

Les deux dirigeants auront des entretiens en tête-à-tête au Palais du peuple au cours desquels ils parleront des questions de coopération bilatérale, de paix et de sécurité en Afrique.

Le président Mohamed Bazoum fait partie des chefs d'Etat qui ont pris part à la cérémonie d'investiture du chef de l'Etat congolais à l'issue de sa victoire à la présidentielle de 2021.

*Les présidents Mohamed Bazoum et Denis Sassou N'Guesso à l'aéroport Maya-Maya*



### ENERGIE

## Mise en concession des centrales hydroélectriques

Le gouvernement a décidé de mettre en concession les barrages hydroélectriques du Djoué, de Moukoulou, d'Imboulou, de Liouesso et la centrale élec-

trique à gaz de Djéno. La mesure s'inscrit dans le cadre de la réforme du secteur de l'électricité qui vise à en accroître la production et améliorer la qualité.

Selon le ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, Emile Ouosso, il n'y aura pas de licenciement du personnel, les emplois seront sécurisés. [Page 5](#)

### BOIS

## Le Congo appelé à stopper l'exportation des grumes



*Des grumes stockés dans un parc/Adiac*

autorités congolaises à appliquer rigoureusement la loi interdisant l'exportation des grumes en République du Congo. Ils se sont exprimés dans le cadre de la campagne Log Ban Export qui est une initiative visant à interdire l'exportation du bois sous forme de grumes dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. [Page 4](#)

Les acteurs de la société civile, réunis au sein du Centre d'action pour le développement, invitent les

### EDUCATION

## Insérer les langues maternelles dans les programmes

A la faveur de la Journée internationale de la langue maternelle célébrée le 21 février de chaque année, de nombreux intervenants aux conférences débats organisées à cette occasion ont plaidé pour l'insertion des langues maternelles dans les programmes d'enseignement. Pour la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, les langues nationales facilitent les apprentissages dans le cadre de l'éducation formelle et informelle. [Page 16](#)



*Ouverture des travaux à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des langues maternelles/Adiac*

### ÉDITORIAL

## Triste !

[Page 2](#)

## ÉDITORIAL

## Triste !

Des inciviques motivés on ne sait pour quelles raisons se sont engagés depuis des mois à dégarnir de ses tables-bancs l'école primaire Anthonio-Agostinho Néto, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, Talangai. C'est triste !

Ces malfrats ont dû tromper la vigilance des agents de sécurité et de la population parce qu'ils ont opéré de nuit et ont assuré le transport de leur butin avec les moyens de fortune, selon des témoignages.

Le ministre en charge de l'Enseignement primaire et secondaire qui visitait les établissements scolaires publics de la partie Nord de Brazzaville a été scandalisé et peiné de constater que les élèves de cette école sont désormais assis à même le sol.

Les auteurs de tels actes, qui sapent les efforts de l'Etat, méritent d'être punis conformément aux lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, afin d'éviter la récurrence de cas similaires, les chefs de quartier et de bloc sont appelés à plus de vigilance en appuyant la police par la dénonciation de ces actes inciviques.

Espérons que de cette manière, on pourra enfin réduire leur marge de manœuvre. L'avenir de nos enfants en est tributaire.

*Les Dépêches de Brazzaville*

## VIE DES PARTIS

## L'Upads dévoile les huit axes retenus pour 2023

Dans la foulée de la présentation de ses vœux de Nouvel An à la presse, le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), Pascal Tsaty-Mabiala, a annoncé les huit axes de travail retenus par ce parti pour cette année.

La préparation et la tenue du prochain congrès, la restructuration du parti sur l'ensemble du territoire national, la communication et la visibilité du parti, l'animation du parti et la mobilisation des militants sont, entre autres, les axes retenus par l'Upads pour cette année. Il en est de même de la formation des militants ainsi que la préparation des échéances prochaines et le suivi des élus du parti. Le financement des activités de l'Upads, la solidarité et enfin le suivi de l'action gouvernementale complètent ces axes.

Pascal Tsaty-Mabiala a indiqué que pour renforcer le travail participatif, il est envisagé la tenue à Brazzaville des conférences des présidents des coordinations départementales et la réception des nouveaux promus au Conseil national et au Bureau politique. Il a, une fois de plus, saisi cette occasion pour réitérer son appel au rassemblement, à l'unité et à la réconciliation au sein du par-



Pascal Tsaty-Mabiala

ti. « En ce qui nous concerne, nous avons donné tous les gages de cette politique d'apaisement pour accueillir dans la dignité ceux de nos camarades qui, pour des raisons qui sont les leurs, ont voulu tenter une autre expérience en dehors de l'Upads ou se sont volontairement mis à l'écart de notre marche commune »,

a-t-il déclaré. « L'admission à titre exceptionnel de soixante camarades au Conseil national dont deux au Bureau politique et un au secrétariat national participe de cette volonté de rassemblement et d'unité qui nous anime. Je ne saurais penser ni croire qu'il soit sincère de se proclamer Lissoubiste et de ne pas participer à la vie de l'outil de combat politique que Pascal Lissouba a créé et nous a légué quel que soit le prétexte », a renchéri ce dernier.

Le premier secrétaire de l'Upads a conclu son propos en rappelant aux militants et dirigeants que l'agenda 2023 du parti éclaire le chemin à parcourir et situe la nature du combat à mener afin de redonner au parti son poids réel dans le paysage politique congolais.

Jean Jacques Koubemba

**« Nous avons donné tous les gages de cette politique d'apaisement pour accueillir dans la dignité ceux de nos camarades qui, pour des raisons qui sont les leurs, ont voulu tenter une autre expérience en dehors de l'Upads ou se sont volontairement mis à l'écart de notre marche commune »**

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint

Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault  
Adjoint à la direction : Kiobi Abira  
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint : Elvy Bombete  
Coordonnateur :  
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Obal, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## COOPÉRATION

## Une délégation du Conseil européen attendue à Brazzaville

Une importante délégation du Conseil européen effectuera, du 6 au 7 mars prochain, une mission spéciale au Congo pour discuter avec les autorités nationales de divers sujets d'intérêt commun.

Le chef de la délégation de l'Union européenne au Congo, Giacomo Durazzo, a donné l'information au président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le 21 février lors d'un entretien. La délégation du Conseil européen, qui sera composée d'une trentaine de membres, va séjourner à Brazzaville pendant deux jours. Dès le premier jour, elle sera reçue par le président de l'Assemblée nationale avec qui des sujets divers seront débattus.

Des discussions interactives entre les deux parties porteront, entre autres, sur les relations bilatérales entre l'Union européenne et le Congo, le partenariat global entre les deux parties, les relations internationales et la stabilité régionale.

« Je suis venu informer le président de l'Assemblée nationale de la venue, sous peu, d'une forte délégation du Conseil européen



Isidore Mvouba (à droite) échangeant avec Giacomo Durazzo/Adiac

**« Je suis venu informer le président de l'Assemblée nationale de la venue, sous peu, d'une forte délégation du Conseil européen à Brazzaville, qui nous a promis sa disponibilité à les rencontrer. L'objectif de cette mission est de nouer des contacts avec le terrain, de contrôler les actions de l'Union européenne sur le terrain afin de mieux comprendre le partenariat »**

à Brazzaville, qui nous a promis sa disponibilité à les rencontrer. L'objectif de cette mission est de nouer des contacts avec le terrain, de contrôler les actions de l'Union européenne sur le terrain afin de mieux comprendre le partenariat », a indiqué le chef de la mission de l'Union européenne au Congo, Giacomo Durazzo.

Il a précisé que le Conseil de l'Union européenne est constitué d'un certain nombre de groupes. Dans le cadre de la mission annoncée au Congo, deux groupes sont attendus, à savoir le groupe Afrique sub-saharienne et le groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique.

L'ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo est en poste depuis deux ans. Il avait présenté ses lettres de créances au président de la République, Denis Sassou N'Gusso, en septembre 2021.

**Firmin Oyé**

## NIARI

## Les conseillers locaux sollicitent une municipalisation additionnelle

Les travaux de la première session ordinaire dite budgétaire du Conseil départemental du Niari se sont ouverts le 20 février, à Dolisie. A l'occasion, les conseillers ont sollicité au chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso, une municipalisation additionnelle dans ce département.

Ouvrant la session, le président du Conseil départemental du Niari, Armand Moody Mafoumbou, a déclaré: « Le budget que vous allez doter le bureau exécutif n'aura de sens que s'il apporte une aide financière susceptible de répondre aux attentes de nos concitoyens ». En effet, a-t-il expliqué, lors de sa première phase de tournée départementale, un triste constat avait été fait partant du délabrement du réseau routier départemental à la déliquescence des infrastructures sanitaires et scolaires.

Certaines initiatives économiques privées, a ajouté le président du Conseil départemental, étaient abandonnées et le système économique complétement étouffé. « Comment en être autrement lorsqu'on voit, par exemple, l'axe Imani Longo quasiment impraticable même en moto, aussi bien que celui de Londelakaye où la population souffre pour évacuer ses marchandises et se ravitailler », s'est-il interrogé.

Au regard de ce tableau sombre, Armand Moody Mafoumbou a sollicité, au nom des conseillers du Niari, une municipalisation additionnelle dans ce département.

Notons que la non tenue des sessions ordinaires dites budgétaires en 2021 et 2022 aura un impact sur le budget 2023.

**Max Ferhynel Poudi**

## COMMERCE ÉLECTRONIQUE

## « Kouiza », une nouvelle plateforme numérique bientôt disponible

Le promoteur de la plateforme « Kouiza », Wilfrid Kinanga, a présenté le 21 février à Brazzaville, au ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, sa plateforme de commerce en ligne qu'il entend lancer dans les tout prochains jours.

Evoquant la particularité de la plateforme « Kouiza » qui mettra en relation les producteurs, les marchands et les consommateurs, son promoteur a indiqué qu'elle sera appropriée pour l'usage du consommateur congolais grâce à son accessibilité, sa flexibilité et sa gratuité.

« Pour sa garantie, nous utilisons des outils numériques de pointe via des serveurs fiables et sécurisés », a assuré Wilfried Kinanga.

Le ministre de l'Economie numérique a, pour sa part, invité les jeunes à investir dans le secteur du numérique promis à un bel avenir. « Nous sommes heureux de recevoir ce jeune qui a trouvé un par-



Léon Juste Ibombo saluant le promoteur de « Kouiza » à la fin de l'audience Adiac tenaire venu du Canada. Nous nous sommes engagés à accompagner son projet jusqu'à maturité. Car, notre rôle est de

**« Nous sommes heureux de recevoir ce jeune qui a trouvé un partenaire venu du Canada. Nous nous sommes engagés à accompagner son projet jusqu'à maturité. Car, notre rôle est de promouvoir l'entrepreneuriat numérique »**

promouvoir l'entrepreneuriat numérique », a-t-il déclaré.

Le e-commerce englobe l'ensemble des transactions commerciales effectuées sur Internet. Il est également appelé commerce électronique car les moyens de paiement utilisés sont numériques. Le e-commerce peut être utilisé sur tous les canaux digitaux. C'est d'ailleurs ce qui fait son succès.

**Lopelle Mboussa Gassia**

## INTERDICTION D'EXPORTATION DES GRUMES

## Le CAD invite les autorités à plus de ténacité

Les membres du Centre d'action pour le développement (CAD) ont poursuivi, le 21 février devant les cadres du ministère de l'Economie forestière ainsi que d'autres acteurs de la société, leur campagne de sensibilisation et d'information sur la loi interdisant l'exportation des grumes en République du Congo.

Les participants à la réunion ont, sans langue de bois, expliqué les causes, les risques, le processus de mise en œuvre et les avantages de la loi qui met fin à la sortie des grumes juste après leur abattage, depuis le 1er janvier dernier.

Selon le directeur exécutif du CAD, Trésor Nzila, cette journée d'échange intervenue après celle avec les journalistes s'inscrivait dans le cadre de la campagne Log Ban Export, une initiative qui vise à interdire l'exportation du bois sous forme de grumes dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac).

« Nous avons discuté sur la loi interdisant l'exportation des grumes sous forme de bois en République du Congo. Depuis plusieurs années, cette mesure a souffert et n'était pas appliquée. Les autorités ont pris une décision qui marque l'entrée en vigueur de cette mesure, c'est une bonne initiative que nous encourageons. Nous appelons tous les pays de la Cémac à aller vers la mise en œuvre de cette directive sous-régionale parce que cela aura un impact positif



Des participants/Adiac

sur le social de la population. Ceux qui sont contre cette loi protègent simplement leurs intérêts », a expliqué Trésor Nzila.

Le président du CAD a rappelé qu'il soutient totalement cette initiative du gouvernement puisque sa structure n'est pas une organisation qui critique toutes les décisions mais travaille pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Cette réunion a permis au CAD d'informer et vulgariser la directive de la Cémac et les initiatives

prises par les autorités. Elle vise également à montrer à l'opinion la valeur ajoutée de la mesure relative à l'interdiction d'exportation des bois en grumes tout en impulsant une coalition multi-acteurs au niveau national pour soutenir les efforts du gouvernement.

Le directeur de l'Economie forestière, Joseph Moumbouli, a fait part des avantages de cette loi à travers un exposé intitulé « Principales innovations de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier ». Les responsables des so-

ciétés forestières présents dans la salle ont estimé que cette loi mettra à mal le secteur privé national. Ils déplorent, en effet, la précipitation dans la mise en œuvre de ce code, par rapport à d'autres pays de la Cémac et la non prise en compte des difficultés des entreprises forestières.

Il faut noter que ce code remplace l'ancien de 2000 devenu caduc au regard du contexte international marqué par la lutte contre les changements climatiques, suite à l'adhésion du Congo aux nombreux traités, accords et instruments juridiques de ce secteur.

surfaces de forêts attribuées à des acteurs exploitants et industriels forestiers. Elles représentaient en 2019 une superficie totale de 14,3 millions d'hectares, soit 96% de la totalité des forêts de production du Congo. 8,1 millions d'hectares, soit 56,9 %, sont actuellement sous aménagement, et 4,6 millions d'hectares, soit 32,7%, non aménagés. La superficie des concessions forestières en cours d'aménagement est de 901 000 hectares.

Le gouvernement congolais et l'Union européenne ont signé en mai 2010 un Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux et qui a été ratifié en juillet 2012 pour garantir une exploitation légale des forêts. Certaines sociétés ont fait le choix de s'orienter vers la certification forestière, dont les pionniers sont la CIB et IFO.

Cette nouvelle politique du gouvernement en matière d'industrie du bois a été fixée par le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, le 23 décembre dernier, lors de son discours sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès.

Rude Ngoma

## Un secteur porteur

Le secteur forestier est l'un des plus grands employeurs de la République du Congo et contribue au désenclavement et au développement de l'arrière-pays. Il génère un nombre important d'emplois directs et indirects dans les services aussi bien en milieu rural qu'urbain.

La superficie moyenne attribuée par opérateur est de près de quatre cent mille hectares, avec des fortes disparités. Les concessions forestières aménagées et non aménagées constituent les

CABINET D'AVOCATS E. KOLYARDO-NGANGA  
POINTE-NOIRE

## INSERTION LÉGALE

LE CABINET D'AVOCATS Eulalie KOLYARDO-NGANGA, Avocate à la Cour, Cabinet sis Avenue Charles de Gaule, Immeuble Nouveau Presbytère (à côté de la radio Maria), Pointe-Noire, République du Congo, Tél: 00 242 06.845.47.77/06.679.23.17/04.460.0 6.13  
E-mail: ekoavocatscloud@gmail.com/  
contact@cabinetkolyardonganga.net

## VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

L'adjudication aura lieu le **11 MARS 2023 à 9 h 00**, dans la salle des audiences du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire sise Allées Makimba, Pointe-Noire, (République du Congo);

La date de l'adjudication indiquée ci-dessus a été fixée d'office par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, à l'audience des dires et observations du 04 FEVRIER 2023, après avoir déclaré sans objet les diverses contestations aux fins de nullité, soulevées par la SCI YEMAMO, avant le protocole d'accord signé entre les parties le 03 Mai 2021 et rejeté le moyen de nullité tiré du défaut d'authenticité du tableau historique des mouvements de compte soulevé par la SCI YEMAMO après réenregistrement du dossier, conformément aux dispositions de l'article 274 de l'Acte Uniforme portant sur les Procédures Simplifiées de Recouvrement et de Voies d'Exécution;

## FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI IL PLAIRA:

## En vertu:

1) La copie authentique, conforme à l'original, d'une « convention de prêt immobilier avec cautionnement hypothécaire », passé entre la BGF BANK CONGO S.A et la société civile immobilière YEMAMO en date du 15 Octobre 2013, pour un montant de DEUX MILIARDS SEPT CENT MILLIONS (2.700.000) F.CFA avec pour garantie entres autre un cautionnement solidaire de Madame INGOBA Marie Madeleine épouse DESCALZI qui a constitué une hypothèque de premier rang au profit de de la banque BGF BANK CONGO, sur l'immeuble, objet du titre foncier W 25085, dressé par Maître Florence BESSOVI, Notaire en la résidence de Pointe-Noire;

2) La copie conforme à l'original, copie exécutoire, d'une « restructuration de ravenant de la convention de prêt immobilier » passé entre la BGF BANK CONGO S.A et la société civile immobilière YEMAMO en date du 18 septembre 2014, pour un prêt additionnel d'une somme totale de SIX CENT MILLIONS (600.000.000) F.CFA avec pour garantie entres autre un cautionnement solidaire tous engagements de Madame INGOBA Marie Madeleine, épouse DESCALZI et un cautionnement hypothécaire complémentaire, le tout au profit de de la banque BGF BANK CONGO, sur l'immeuble, objet du titre foncier W 25085, dressé par Maître Florence BESSOVI, Notaire en la résidence de Pointe-Noire le 12 Janvier 2016;

3) Un pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière donné par la Banque BGF BANK

## CONGO S.A;

4) Un commandement de payer du 20 Août 2019 délivré à la débitrice principale, la SCI YEMAMO;

5) Un commandement valant sa 1<sup>ère</sup> immobilière délivré à la SCI YEMAMO en qualité de débitrice principale et à Madame INGOBA Marie Madeleine épouse DESCALZI ès qualité de caution personnelle et hypothécaire, le 13 Septembre 2019;

6) Un protocole d'accord entre les parties du 03 Mai 2021, non respecté par la SCXI YEMAMO;

Et à la requête, poursuites et diligences de la BGF BANK CONGO, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de FCFA de Trente Milliards (30.000.000.000), dont le siège social est à Brazzaville, sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Boîte Postale 14579, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le no BZV-CG-B-519, représentée par Monsieur Yvon Serge FOUNGUI, Directeur Général ayant succédé à Monsieur Narcisse OBIANG ONDO, ayant fait valoir ses droits à la retraite, domicilié es qualité au siège social;

Représentée par le Cabinet d'Avocats Eulalie KOLYARDO-NGANGA, Avocate à la Cour, Cabinet sis Avenue Charles de Gaule, Immeuble Nouveau Presbytère (à côté de la Radio Maria), Pointe-Noire, République du Congo, Tél: 00 242 06.845.47.77/06.679.23.17/04.460.0 6.13, Avocate plaidant;

## DESIGNATION DE L'IMMEUBLE:

Il s'agit :  
d'une propriété immobilière urbaine bâtie sise à Pointe-Noire, quartier Centre ville, issue du Lotissement TCHIKOBO, ARRONDISSEMENT 1, Emery Patrice Lumumba, ayant pour références

cadastrales SECTION D, BLOC / PARCELLES W 401 et 402, SUPERFICIE 1525,39 m<sup>2</sup>

## TITRE FONCIER

N°25085 DU 31 JANVIER 2011, clôturée comprenant un édifice en matériaux durables R+3;

## MISE A PRIX:

La mise à prix est de Un milliard Trois cent soixante-treize millions Sept cent soixante-treize mille Sept cent francs CFA { 1.373.773.700};

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges et suivant l'ordonnance de taxe homologuée par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire dont le montant s'élève à la somme de Trois cent vingt-cinq millions Sept cent trente-trois mille Huit cent treize francs CFA (325.733.813), les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

On ne peut se porter enchérisseur qu'après avoir déposé une consignation entre les mains de l'Avocat, 3 jours au moins avant la date de l'adjudication.

## MISE EN CONCESSION DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

## Aucun plan de licenciements envisagé contre les travailleurs d'E2C

Le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Émile Ouosso, a échangé avec les responsables syndicaux de l'Énergie électrique du Congo (E2C) sur la sécurisation des emplois. La rencontre fait suite à la décision du gouvernement de céder l'exploitation de quatre centrales électriques du pays à des entreprises privées.

La privatisation de la gestion du sous-secteur production de l'électricité concerne les centrales hydroélectriques du Djoué, de Moukoulou, d'Imboulou, de Liouesso ainsi que la centrale électrique à gaz de Djéno. La réforme vise, d'après les autorités congolaises, à accroître la production nationale, à améliorer l'accès à l'électricité pour les ménages et les entreprises, à inciter les investisseurs privés au développement du secteur, à optimiser les performances techniques, la qualité du service public...

Le transfert de la gestion des centrales hydroélectriques aux concessionnaires ne se traduira pas par la mise à l'écart des travailleurs. L'article 45 du Code du travail de la République du Congo sera respecté dans toutes les concessions, a insisté le ministre Émile Ouosso. « Le gouvernement a l'obligation de faire en sorte que les investissements consentis par l'État soient pérennisés, entretenus et développés. Ils doivent connaître une extension avec les concessionnaires avec les cahiers des charges bien précis, notamment sur l'article 45 du Code du travail qui garantit les emplois. Tous ces barrages appartiennent à l'État. Aucun barrage n'a été vendu à une entreprise », a-t-il déclaré.

Face aux inquiétudes exprimées par les partenaires sociaux, les autorités entendent privilégier la stabilité du contrat individuel de travail, y compris sa protection



Le ministre Émile Ouosso s'adressant aux partenaires sociaux/Adiac

contre les modifications dans la situation juridique du nouvel employeur. Le principe énoncé par l'article 45 du Code du travail est donc l'irrévocabilité du lien contractuel avec l'entreprise concessionnaire, a commenté Célestin Koumba, le directeur général de l'Énergie.

Selon les modalités de mise en concession, les contrats de travail en cours entre les travailleurs et E2C continuent à produire tous leurs effets avec toutes les conséquences de droit à compter du jour de la modification. Dans cette optique, les travailleurs vont conserver le bénéfice de leurs anciennetés antérieures qui entrent en ligne de compte pour le calcul de leur salaire et de l'indemnité de licenciement, en cas de résiliation ultérieure du contrat par le nouvel employeur. « Sauf que le nouvel employeur n'hérite pas

des dettes tant générées par les salaires que par des arriérés des cotisations sociales et fiscales générés par l'ancien employeur à quelque titre que ce soit, mais il reste redevable envers les travailleurs des avantages de toute nature qui leur étaient reconnus par l'ancien employeur », a précisé Célestin Koumba.

Rappelons que la réforme de ce secteur a débuté en 2018, avec la liquidation de l'ex-Société nationale d'électricité et la création de la compagnie publique E2C. Les principaux défis demeurent l'amélioration de la performance opérationnelle et financière du secteur, la recherche d'investissements et l'entretien des infrastructures de production, notamment des centrales hydroélectriques, des réseaux de transport et de distribution.

Fiacre Kombo

## AGRICULTURE

## Des exploitants dans le Niari décidés à développer la filière manioc

A Dolisie dans le Niari, le Programme alimentaire mondial (PAM), en collaboration avec le Centre d'échanges et de ressources pour la promotion des actions communautaires (Cerpac) et l'Association congolaise pour le développement agricole (Agridev) ont organisé, du 17 au 19 février, l'atelier de concertation des acteurs de la chaîne de valeur du manioc au Congo.



Des expositions du manioc/DR

L'atelier, financé par l'Union européenne, était destiné à tous les acteurs opérant dans différentes filières de la chaîne de valeur du manioc, partant de sa transformation jusqu'aux produits finis. Les agents des ministères du Commerce, des Petites et moyennes entreprises, de l'Agriculture ainsi que les acteurs de la transformation, de la consommation, de la formation, de la question des déchets et des transports ont pris part aux travaux. La coordinatrice du Cerpac, Nelly Françoise Compte, a indiqué à l'occasion que cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national du développement 2022-2026 qui vise, entre autres objectifs, mettre un terme à la faim et la pauvreté, promouvoir l'innovation, l'industrie et l'infrastructure, avoir une production responsable et le développement du partenariat.

Au terme de trois jours, les participants ont formulé quelques recommandations. A l'Etat, il a été demandé de lever les barrières administratives pour un développement harmonieux de la chaîne de valeur du manioc. Au PAM, d'étendre ou dupliquer le projet ma-

nioc dans d'autres départements du pays, de privilégier le partenariat à long terme avec les organisations non gouvernementales locales, de mobiliser les fonds dans le cadre du suivi post projet. Aux participants, il leur a été demandé de mieux s'organiser pour une meilleure productivité agrotechnique et technologique. Les travaux ont été clôturés par Yannick Wilfrid Poaty, directeur de cabinet du préfet du Niari. « Après trois jours d'intenses travaux, vous voici arrivés au terme de cet atelier. Des débats animés, parfois houleux que vous avez eu aussi bien en plénière qu'en commissions, les échanges fructueux dont vous vous êtes enrichis ainsi que les conclusions ont permis de bien cerner la problématique liée à la production, à la transformation et à des opportunités de la chaîne de valeur du manioc », a-t-il déclaré.

Une visite guidée des stands a été organisée afin d'apprécier les différentes recettes produites à base du manioc comme des chips, le gari, l'attieké (semoule), l'amidon et la farine comestible.

Max Ferhyne Poudi

## ANNONCE LEGALE

## CONSTITUTION

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale constitutive des associés en date à Pointe-Noire du 11 janvier 2022, reçu en l'étude de Maître G. Christian YABBAT LIBENGUE, dument enregistré à la recette de l'Enregistrement, Domaine et Timbre de Pointe-Noire centre sous le N°0460, il a été procédé à la constitution de la société UNISERV CONGO ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : société par actions simplifiée

**Dénomination sociale** : UNISERV CONGO

**Objet** : Les activités liés aux ressources humaines, les prestations d'assistance aux recrutements, de mise à disposition de personnel, de conseil en gestion et formation.

**Siège social** : Pointe-Noire, 37 avenue de MBINDA

**Durée** : 99 ans,

**Capital** : 5.000.000FCFA divisé en CINQ CENT (500) actions de DIX MILLE (10.000) Francs, chacune, entièrement libérées.

**Présidence** : M. Patrick BOKILO de nationalité Congolaise a été nommé en qualité de Président

**Dépôt légal** : a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 24 janvier 2022

**Immatriculation** : La société UNISERV CONGO est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RRCM N° CG-PNR-01-2022-B16-00001

Pour insertion

Maître Christian YABBAT-LIBENGUE



**ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT**

[www.adiac-congo.com/content/newsletter](http://www.adiac-congo.com/content/newsletter)



SAISISSEZ LE LIEN

OU



## ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

## Les syndicats reviennent sur leurs revendications

Réunies en session extraordinaire le 20 février à Brazzaville, les Forces unies des syndicats de l'enseignement du Congo ont donné le mot d'ordre de grève qui devrait entrer en vigueur le 21 février sur toute l'étendue du territoire national jusqu'à la satisfaction intégrale de leurs revendications. Sur le terrain, la grève n'a pas été constatée car il y a eu cours dans les établissements scolaires.

Les syndicats réclament, en effet, le paiement intégral des rappels de solde d'activités dus aux enseignants dont la dernière paie date de décembre 2020, la publication de l'arrêté interministériel fixant les montants, primes et indemnités dus aux enseignants. « La publication de tous les textes des enseignants égarés, sans motif réel, dans le circuit d'approbation », souligne la déclaration des Forces unies des syndicats de l'enseignement du Congo, rendue publique le 20 février dans la capitale et signée par douze représentants des différents syndicats de cette plateforme.

Les syndicats réclament, par ailleurs, la publication d'un quota convergent d'intégration des enseignants volontaires, communautaires et finalistes non affectés...

Rominique Makaya



Des enseignants annonçant la grève non observée mardi/Adiac

## VIE ASSOCIATIVE

## Les logisticiens du Congo se redynamisent

Après deux ans de trêve, les membres et sympathisants de l'Association des logisticiens du Congo (ALC) se sont réunis le 18 février dans la salle de conférence Nzoko, au centre-ville de Pointe-Noire, sous la houlette de leur président, Dominique Candide Fabrice Koumou Boulas, directeur général du Conseil congolais des chargeurs, dans le cadre de la relance des activités de leur plateforme.

Créée en 2014 dans le but de vulgariser et de valoriser les métiers du transport et de la logistique, l'ALC, plateforme de concertation et d'éveil des logisticiens, se relance après deux ans d'inactivité.

Très honoré par la présence des membres de l'association et des invités, le président de l'ALC, Dominique Candide Koumou Boulas, les a remerciés de leur disponibilité et engagement à participer aux échanges sur les enjeux et le devenir de cette association après deux ans de trêve suite à quelques contraintes.

En effet, a-t-il souligné, le XXI<sup>e</sup> siècle et un moment très stratégique où l'on ne peut plus s'en passer de la logistique et du transport. « Aujourd'hui, on ne peut plus prétendre se développer sans la maîtrise dans le secteur de la logistique et du transport. En Afrique en général et au Congo en particulier, la logistique devient de plus en plus incontournable. Un secteur qui nous permet d'aller vers l'intégration de la sous-région. De même, la politique actuelle du gouvernement est orientée vers le maillage du pays en infrastructures logistiques, orientées vers la vision de l'extension de nos plateformes portuaires, notamment les trois principaux ports dont le Port de Pointe-Noire qui est en train de se muter vers un port de 3<sup>e</sup> voire de 4<sup>e</sup> génération au regard des équipements (les portiques intelligent qui sont



Koumou Boulas posant avec les membres de l'ALC et invités/Adiac

équipés dans les autres ports de 4<sup>e</sup> génération) », a indiqué Dominique Candide Koumou Boulas. Selon lui, l'ALC permet de constituer une plateforme de massification des cadres capables de faire évoluer ce secteur mais aussi une plateforme qui devrait leur permettre de fonctionner en réseau dans ce monde du XXI<sup>e</sup> siècle où l'union fait la force. « C'est dans ce sens que nous avons pensé qu'il était nécessaire pour nous, au Congo, de créer cette plateforme qui a, entre autres, mission de contribuer à la valorisation des métiers du transport et de la logistique. Aujourd'hui, il est

question d'avoir des formateurs professionnels pour transmettre l'expérience aux jeunes, Nous rêvons avoir les cadres évoluant au Congo dans ce domaine et qui se sacrifient pour faire avancer ce secteur de transport et de la logistique », a souligné le président du Conseil congolais des chargeurs.

D'après l'orateur, le gouvernement congolais, via le Programme national de développement, a déjà fait du secteur de transport et de la logistique un axe stratégique au service de développement et de diversification de l'économie, d'où la nécessité pour

D'où son appel à tous les cadres de l'ALC de valoriser leur expertise dans ce centre pour ne plus faire recours à l'extérieur. « J'interpelle les cadres du secteur pour dire qu'il est temps pour nous de nous lever et nous organiser pour ne pas laisser la place aux autres afin que nous devenions des forces de proposition pour notre pays », a-t-il ajouté.

De son côté, le secrétaire général de l'ALC, Geoffroi Ngoulou, après avoir signifié les métiers de la logistique qui ne sont autres que la manutention, gestion des stocks, magasinier, transit, il a lancé une invite à tous les futurs bacheliers de tourner leur regard vers le Centre Trainmar, une école d'excellence en logistique et transport, la toute première en Afrique centrale pour la formation en première année en logistique et transport ; commerce international et marketing ; qualité logistique industrielle et organisation ; droit de transport et les activités logistique, transit -shipping, manutention et douane.

Ces formations, a-t-il poursuivi, sont de trois ans pour le cycle licence et un cycle master (deux ans) bien après pour ceux qui souhaiteront poursuivre leur formation après la licence, soit un parcours complet de cinq ans.

Soulignons que les activités de ce centre ont été lancées officiellement le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire.

Charlem Léa Itoua

## SOMMET UA

# Antonio Guterres estime que le XXI<sup>e</sup> siècle a tout pour être celui de l'Afrique

Antonio Guterres a promis, lors du sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, que les Nations unies seront aux côtés du peuple africain « en ce moment de promesses et de potentiels énormes ».

Le secrétaire général des Nations unies a affirmé que « l'Afrique est prête pour faire des progrès: l'Agenda 2063; la décennie de l'inclusion financière et économique des femmes; l'abondance de ressources naturelles. Et son plus grand avantage : ses habitants, représentant un large éventail de cultures et de langues ». Il s'est dit heureux de voir les efforts en matière de création d'emplois et l'énorme potentiel de la zone de libre-échange continentale africaine. « Le XXI<sup>e</sup> siècle pourrait être - et doit être - le siècle de l'Afrique. Nous devons puiser dans la richesse naturelle, humaine et entrepreneuriale du continent pour en faire une réalité », a-t-il souligné.

Néanmoins, une série de défis est à surmonter, allant d'un système financier mondial dysfonctionnel et injuste qui prive de nombreux pays du continent de l'allègement de la dette et du financement concessionnel dont ils ont besoin, à des systèmes et des structures qui manquent d'investissements, en passant par une hausse des prix de la nourriture et de l'énergie aggravée par l'invasion russe de l'Ukraine, au chaos climatique qui provoque des inondations et des sécheresses meurtrières

[...] qui mettent en péril la vie et l'avenir des gens à travers le continent.

## Soutenir l'économie africaine

Le chef des Nations unies a appelé le monde à agir pour l'Afrique, et la communauté internationale pour son économie, réclamant un nouveau moment Bretton Woods « pour donner aux pays en développement une plus grande voix dans les institutions mondiales et créer une nouvelle architecture de la dette qui offre un allègement lorsque les pays en ont le plus besoin ». Il a également appelé à mobiliser des fonds pour attirer davantage de capitaux privés et multiplier les ressources à investir dans les Objectifs de développement durable. Antonio Guterres a rappelé que souvent les problèmes de développement de longue date peuvent se combiner avec le chaos climatique, les chocs économiques et les conflits violents, « et se transformer en un tourbillon de catastrophes humanitaires ».

Alors que 339 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, soit une augmentation de plus de 25 % depuis l'année der-



Antonio Guterres

nière, il a annoncé l'allocation la plus importante jamais accordée par le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies, 250 millions de dollars pour combattre la famine et répondre aux crises sous-financées dans dix-huit pays, dont douze se trouvent en Afrique.

## Agir pour le climat

Outre le développement, le chef de l'Organisation des Nations unies a jugé nécessaire d'agir pour le climat de l'Afrique. Selon lui, les pays africains montrent la voie. « Des efforts aussi considérables requièrent un sou-

tien massif et le respect des engagements existants », a-t-il dit, citant la promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an par les pays développés, en faveur des pays en développement; le fonds pour les pertes et dommages convenu à Charm el-Cheikh; le doublement du financement pour l'adaptation et la résilience de la population; la réalimentation du Fonds vert pour le climat; la mise en place de systèmes d'alerte rapide pour protéger chaque personne dans le monde d'ici à cinq ans contre les catastrophes naturelles...

## Agir pour la paix

Le secrétaire général a également jugé nécessaire « d'agir pour la paix en Afrique », partageant l'optimisme des Africains concernant l'accord de cessez-le-feu conclu en Éthiopie et celui instauré en Libye ainsi que les accords de paix au Soudan du Sud et en Centrafrique, tout comme les avancées observées en Somalie. Mais « notre travail devient chaque année plus complexe », alors que « le terrorisme, la violence, l'insécurité et les conflits augmentent sur tout le continent, mettant en péril des vies humaines et les droits de l'homme », a-t-il déploré. Antonio Guterres s'est dit préoccupé par la montée de la violence des groupes armés observée dans l'Est de la République démocratique du Congo et par la progression des groupes terroristes au Sahel et ailleurs. Il a noté, dans certains pays, des gains démocratiques durement acquis en train de disparaître, déclarant souscrire à l'appel de l'Union africaine en faveur du rétablissement de gouvernements civils et démocratiquement élus au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Soudan.

Noël Ndong

## CÉDÉAO

### Les sanctions imposées contre le Burkina Faso, la Guinée et le Mali maintenues

Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont tenu, le 20 février, un sommet extraordinaire au terme duquel ils ont décidé solennellement de maintenir les sanctions contre le Burkina Faso, la Guinée et le Mali, trois pays dirigés par des juntes après des coups d'État respectifs.

La rencontre est intervenue juste après la sixième session ordinaire de l'assemblée de l'Union africaine (UA), tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie. Elle a eu pour objectif principal d'examiner les progrès réalisés dans les processus de transition au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, tout en tenant compte de l'état de préparation des élections au Nigeria, en Sierra Leone et au Liberia. Le sommet a permis aussi aux participants d'échanger de front sur l'état d'avancement de la mise en place d'une force régionale de lutte contre le terrorisme dont le mandat doit inclure la restauration de l'ordre constitutionnel; d'examiner le rapport de la vingt-troisième session du dialogue politique entre la Cédéao et l'Union européenne (UE) au niveau ministériel. Un rapport publié lors de la réunion tenue à

Bruxelles du 6 au 7 février dernier.

« La conférence des chefs d'État et de gouvernement a été informée de la demande adressée par les ministres des Affaires étrangères du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali, portant sur la levée des sanctions qui leur ont été imposées à la suite de leurs coups d'État respectifs. La conférence des chefs d'État et de gouvernement décide de maintenir les sanctions existantes à l'encontre des trois pays et d'imposer une interdiction de voyager aux membres du gouvernement et autres hauts fonctionnaires des trois pays », souligne le communiqué final de la Cédéao. Le document précise que l'organisation rejette totalement les mesures unilatérales prises par les autorités de transition

en Guinée, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route de transition. Par ailleurs, elle réitère la nécessité d'ouvrir l'espace politique à tous les acteurs des trois pays et d'assurer un dialogue politique inclusif.

« La conférence des chefs d'État et de gouvernement instruit le président de la commission de la Cédéao d'accompagner la mise en œuvre des feuilles de route de la transition et de renforcer l'appui sécuritaire et humanitaire aux pays touchés, dans le but d'atténuer les souffrances des populations », conclut le communiqué, invitant les Nations unies, l'UA et tous les partenaires internationaux à appuyer la mise en œuvre des décisions de la Cédéao concernant les trois pays

Rock Ngassakys

## COOPÉRATION MILITAIRE

### Le ministre français des Armées salue les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de sécurité

En visite en Côte d'Ivoire, le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu, a salué les « efforts remarquables » de ce pays en matière de sécurité, dans une région en proie à l'instabilité où la France est de plus en plus contestée.

À l'issue de sa rencontre avec le président ivoirien, Alassane Ouattara, le 20 février, le ministre français des Armées, Sébastien Lecornu, a souligné les « efforts remarquables accomplis dans la montée en puissance de l'appareil de sécurité en Côte d'Ivoire », où « l'armée (...) n'a rien à voir aujourd'hui avec celle d'il y a dix ans. Cela fait de la Côte d'Ivoire un pays de stabilité, dont le rôle de puissance d'équilibre régionale s'établit de plus en plus ».

Sébastien Lecornu est à sa deuxième visite en sept mois en Côte d'Ivoire. Il a également rencontré son homologue ivoirien, Téné Biraïma Ouattara. Outre la situation sécuritaire dans la région, où plusieurs pays sont confrontés aux violences jihadistes et à des coups d'État, les questions de la prédation des matières premières et du trafic de drogue ont également été abordées.

Quid de la réarticulation de la

## présence française en Afrique

La Côte d'Ivoire est l'un des plus solides alliés de la France en Afrique de l'Ouest où l'ancienne puissance coloniale est de plus en plus contestée. Paris compte quelque 950 militaires au sein des Forces françaises en Côte d'Ivoire. « Le président Emmanuel Macron nous a demandé de réfléchir à la réarticulation de la présence française en Afrique », a expliqué Sébastien Lecornu, détaillant les projets de partenariats avec le pays : une partie de « formation » de l'armée ivoirienne et une autre partie « plus capacitaire » concernant des équipements pour l'armée de l'air et de terre. Le 19 février, le Burkina Faso a annoncé la fin officielle des opérations de la force française Sabre sur son sol, quelques semaines après avoir dénoncé l'accord de défense liant les deux pays. En 2022, les forces françaises Barkhane avaient été priées de quitter le Mali voisin, en proie à une grave crise sécuritaire.

N.Nd.

## CONGO-CÔTE D'IVOIRE

# Un forum économique, culturel et touristique prévu en mars à Brazzaville

Le forum aura lieu du 22 au 24 mars au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza. Il a été annoncé par l'ambassadeur de Côte d'Ivoire au Congo, Touré née Kone Maman, à l'issue d'un échange avec la directrice générale de ce mémorial, Bélanda Ayessa, le 20 février.

L'échange entre l'ambassadeur de Côte d'Ivoire et la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza a porté essentiellement sur le Forum économique, culturel et touristique qui aura lieu à Brazzaville, sous le haut parrainage du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères de la Francophonie et des Congolais de l'étranger.

Organisé par l'ambassade de Côte d'Ivoire en partenariat avec le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici), l'Agence pour la promotion des investissements au Congo (API-Congo), la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture des métiers de Brazzaville (Cciamb) ainsi que le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, ce forum a pour but de faire la promotion économique de la Côte d'Ivoire de manière à créer des opportunités d'affaires, des débouchés de partenariat pour les entreprises ivoiriennes au Congo tout en suscitant auprès des opérateurs économiques congolais un intérêt particulier pour des investissements



L'ambassadrice de la Côte d'Ivoire en compagnie de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza/Adiac

en Côte d'Ivoire.

Quant aux objectifs spécifiques de ce forum, il s'agira d'informer les milieux d'affaires présents au Congo par une communication d'experts sur les opportunités d'investissements qu'offre la Côte d'Ivoire à travers le Cepici, la CCI-CI, la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire, le Bureau national d'études techniques et de développement, le Centre

national de recherche agronomique, l'Agence nationale d'appui au développement rural, Côte d'Ivoire tourisme et bien d'autres structures du pays ; créer un cadre permettant aux entreprises ivoiriennes de se faire connaître, de faire des prospections, de détecter des marchés et différentes opportunités d'affaires pouvant favoriser le développement de leurs structures ; proposer des offres dans

le secteur agro-industriel qui puissent intéresser les Congolais ; présenter les potentialités de la Côte d'Ivoire dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'enseignement supérieur privé, la formation professionnelle et technique, le tourisme ; favoriser des échanges d'expériences et de partenariats entre les entreprises ivoiriennes et congolaises. Sont prévus au cours de ce forum, une conférence insti-

tutionnelle avec pour thème « Coopération économique Côte d'Ivoire- Congo : opportunités et perspectives » ; des rencontres B to B pour des opportunités d'affaires et de financement ; des panels et ateliers thématiques animés par des experts de haut niveau venant de Côte d'Ivoire et du Congo ; une exposition des produits « Made in Côte d'Ivoire » ; le tout sanctionné par un dîner gala (prestation humoristique et artistique). Prendront part des entrepreneurs, des industriels, des artisans, des commerçants, des porteurs de projet.

A titre de rappel, c'est suite à la signature de l'Accord de la grande commission mixte en 1975, à Yamoussoukro, que la première session de coopération ivoiro-congolaise s'est tenue les 21 et 22 novembre 2022 à Abidjan. Elle avait enregistré la signature de quinze accords de coopération qui permettent de renforcer davantage le niveau de coopération existant entre la Côte d'Ivoire et la République du Congo. C'est donc en vue de favoriser la mise en œuvre desdits accords et de faire la promotion économique de la Côte d'Ivoire au Congo que ce forum est organisé.

**Bruno Okokana**



FONDATION  
GOTÈNE



## CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX<sup>e</sup> siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène  
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso  
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com  
www.fondationgotene.com

## LITTÉRATURE

# Virginie Ngolo Awé mise en exergue au café littéraire

L'écrivaine Virginie Ngolo Awé a été mise en exergue au café littéraire organisé par les éditions Alliance Koôngo, le week-end dernier, à travers son recueil de poèmes de 93 pages intitulé « Une Pierre précieuse sur l'île de Virginie », publié en 2020 aux éditions éponyme.

Sous la modération de Willy Gom, le café littéraire sur le thème « Partageons nos coups de cœur » a mis en exergue, pour sa première édition, Virginie Ngolo Awé, pour son recueil de poèmes intitulé « Une Pierre précieuse sur l'île de Virginie ». Dans ce recueil, presque entièrement dédié à son « Prince charmant », la poétesse, dans sa parure d'amoureuse, a dévoilé sous la forme d'un « roman-photo » les instants les plus marquants de son épopée sentimentale.

Prenant la parole en premier, Ramsès Bongolo, éditeur, écrivain et critique littéraire, a fait savoir que dans leurs rayons, il y a plusieurs catégories de livres, dont ceux qui embrassent tous les âges. Ces livres, comme du fromage, peuvent être consommés sans distinction d'âges. C'est le cas d'« Une Pierre précieuse sur l'île de Virginie » de Virginie Ngolo Awé. Ce recueil de poèmes, a-t-il dit, n'est pas un livre pour ceux qui ne se laissent pas bercer par les contes bleus, les rêveries poétiques. Ce n'est pas un livre pour ceux qui pensent que l'amour n'existe vraiment que lorsqu'il rime avec la notion d'intérêt. En outre, bien qu'une certaine pierre soit au cœur de ce recueil, le livre de Virginie Ngolo Awé n'est pas pour les cœurs de pierre, mais pour ceux dont l'amour pour leur conjoint est solide comme une pierre, lourd comme un rocher et précieux comme un diamant, comme l'exprime si bien l'image sur la page de garde. Bref, honorer et dévoiler ses sentiments envers la pierre précieuse qui trône au centre de son cœur est la raison d'être de cette publication, a expliqué Ramsès Bongolo.



L'écrivaine Virginie Ngolo Awé déclamant un texte de son recueil/DR

Critiquant ce recueil de poèmes, Winner Franck Palmers (Winner Dimixson Perfection), écrivain et critique littéraire, a signifié qu'« Une Pierre précieuse sur l'île de Virginie » est un titre phraséonyme laudatif. Romancière, nouvelliste et poétesse, Virginie Ngolo Awé est, à

travers ce recueil poétique, l'écho féminin actualisé de « Mignonne allons voir si la rose » (Pierre de Ronsard). Humaniste amoureuse à joindre moelle et jointure, elle se pose comme verbe-musique. Une musicalité à la note florale, une ode thérapeutique, un hymne

**« Même quand on n'apprécie pas la littérature, cependant ses titres attirent, à l'instar «D'une robe pour deux». Bref, le style c'est l'Homme avec grand H. Ce sont des cas rares de voir une femme écrire un poème pour son mari. Il y a un diamant sur la couverture, et ce n'est pas du hasard ; tout est anodin »**

fertilisant et envoûtant, a renchéri Winner Franck Palmers (Winner Dimixson Perfection).

## Virginie Ngolo Awé sur les traces des grands poètes

Artiste jusqu'au sang, jusqu'à l'ADN, l'écrivaine à l'honneur devient tour à tour Pierre de Ronsard, Alfred de Musset et Paul Éluard au féminin, a indiqué Winner Franck Palmers (Winner Dimixson Perfection). Le célèbre poème de Pierre de Ronsard, poète français du XVI<sup>e</sup> siècle est l'écho actualisé et féminisé de certains vers de Virginie Ngolo Awe. Ronsard a écrit : « Mignonne, allons voir si la rose/ Qui ce matin décroise/ Sa robe de pourpre au soleil/ A point perdu cette vesprée (soirée)/ Les plis de sa robe pourprée/ Et son teint au vôtre pareil » (Ronsard, Odes, I, 17, 1550). Alors que les femmes africaines qui ont déjà un nom récusent le port du nom marital, l'insertion de l'anthroponyme marital Ngolo dans la soie de son nom à l'état civil et usité comme nom de plume est le miroir de son grand amour pour son illustre époux. Si Victor Hugo, écrivain français du XIX<sup>e</sup> siècle a sublimé son amour pour sa progéniture Léopoldine, Virginie Ngolo Awé magnifie son époux. « Pourtant, comme Victor Hugo, elle lui offre des fruits d'or; des roses, elle remplit ses bras protecteurs. Elle lui dit de douces choses. Cet homme a un nom : Pierre Ngolo. Il est l'homme de sa vie, l'épicentre de sa jeunesse sublimée et éternisée, la fondation de sa sécurité et l'oasis de ses délices », dit-elle.

Réagissant au cours de ce café littéraire, le préfacier de cet ouvrage,

Pierre Ntsemou, a fait lui aussi observer que des lettres d'amour sont légion dans le monde de la littérature de cœur, certes, mais une poésie presque tout entièrement consacrée à l'homme de sa vie ne court pas les rues de la littérature. « Un sacré coup de poker pour joker de Pierre qui a su susciter une telle inspiration qui ferait pâmer de jalousie réelle celles qui auraient quelques faiblesses à lui ravir ce cœur tout à elle, acquis le long des vers et pas seulement puisque dans la vie du couple, elle en révèle par quelques habiles et subtiles détours des pans d'une sincère relation conjugale ... », a-t-il indiqué.

Quant à Obambé Ngakosso, il a fait une observation sur les titres de Virginie Ngolo Awé, lesquels pour lui sortent de l'ordinaire. « Même quand on n'apprécie pas la littérature, cependant ses titres attirent, à l'instar «D'une robe pour deux». Bref, le style c'est l'Homme avec grand H. Ce sont des cas rares de voir une femme écrire un poème pour son mari. Il y a un diamant sur la couverture, et ce n'est pas du hasard ; tout est anodin », a-t-il déclaré.

Prenant la parole pour son mot d'usage, l'écrivaine Virginie Ngolo Awé n'a pas été prolifique, ne parlant qu'en peu de mots. « J'ai entendu des beaux mots. J'ai entendu les rimes. Je n'ai rien à dire sinon que déclamer le poème portant le titre de «Sur cette Pierre, j'ai bâti ma maison », a-t-elle souligné. Notons que Virginie Ngolo Awé a aussi publié « Le silence de la tombe » et « Une robe pour deux ».

Bruno Okokana

## KASAÏ CENTRAL

# Un journaliste incarcéré à Kananga

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a condamné l'incarcération de Maurice Shawanga, journaliste à la radio communautaire «Kiendzu», émettant à Tshibala, à 180 km de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai central.

L'incarcération de Maurice Shawanga, selon Olpa, n'est ni plus ni moins qu'un abus de pouvoir. Il demande, par conséquent, aux autorités provinciales de faire preuve de retenue et de préserver la liberté d'expression dans les médias.

Maurice Shawanga, également correspondant du média en ligne télégrammeducongo.net, a été

interpellé le 15 février, au site de l'Université pédagogique de Kananga, par des éléments de l'Agence nationale des renseignements (ANR/Kananga) sur ordre du vice-gouverneur de la province du Kasai central, Martin Makita.

« Il a été conduit et placé dans un cachot souterrain de l'ANR où il a été longuement verbalisé par le



Maurice Shawanga

responsable de ce service, qui l'a accusé d'outrage à l'autorité », a expliqué cette organisation. Elle a souligné que cette accusation est consécutive à la publication par le journaliste, dans un groupe WhatsApp dénommé « Kasai central », d'une information selon laquelle le vice-gouverneur serait impliqué dans une opération illégale de perception des frais auprès des élèves des écoles secondaires de la province.

L'Olpa a indiqué que Maurice Shawanga a été transféré le 17 février au parquet général de Kananga, puis libéré le 20 février, suite au paiement d'une caution de cinquante dollars américains.

Lucien Dianzenza

**« Il a été conduit et placé dans un cachot souterrain de l'ANR où il a été longuement verbalisé par le responsable de ce service, qui l'a accusé d'outrage à l'autorité »**

## ADDIS-ABEBA

## La RDC présente des progrès réalisés dans la vaccination systématique

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Jean-Jacques Mbungani, a pris activement part au premier forum ministériel de haut niveau dont le thème a été «Créer une dynamique pour le rétablissement de la vaccination systématique en Afrique» tenu récemment à Addis-Abeba.

La rencontre a été organisée par le gouvernement de la Sierra Leone, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et la Commission de la santé, des affaires humanitaires et du développement social de l'Union africaine, en marge de la 38e session ordinaire de cette organisation. L'occasion a permis au ministre Jean-Jacques Mbungani de fixer les participants sur la situation actuelle de la République démocratique du Congo (RDC) qui a fourni des efforts notables dans le domaine de la vaccination systématique. Il a indiqué que ce pays a réussi à introduire de nouveaux vaccins qui constituent un progrès prépondérant en la matière. «*Cette amélioration considérable s'est traduite par l'accroissement du nombre d'antigènes de six à treize en 2022, la certification du statut du pays libre de circulation du poliovirus sauvage en 2014 avec maintien des indicateurs aux standards de certification, l'élimination*

*du tétanos néonatal en 2019, l'augmentation notable des capacités de stockage des vaccins et autres intrants à tous les niveaux, et l'adhésion du pays à l'initiative de l'indépendance vaccinale, améliorant la complétude et la promptitude du décaissement de la contribution du gouvernement à l'achat des vaccins* », a-t-il soutenu.

#### L'impact négatif de la covid sur la vaccination systématique

Cependant, Jean-Jacques Mbungani a regretté que ces progrès

le second rang de ceux ayant le plus grand nombre d'enfants zéro dose dans la région Afrique et le sixième au niveau mondial, avec près de 734 000 enfants qui n'ont jamais été en contact avec les services de vaccination. «*L'impact de la covid-19 sur la vaccination systématique a aussi eu d'autres conséquences, notamment le relâchement du système de surveillance se traduisant par la survenue des épidémies des maladies évitables par la vaccination* », a souligné le ministre.

vaccinale sur l'ensemble du territoire national. «*Depuis 2019, le gouvernement congolais a placé la vaccination de routine comme priorité. Cela s'est traduit par l'engagement au plus haut niveau de l'Etat où le président de la République a présidé personnellement deux forums en faveur de la vaccination et de l'éradication de la poliomyélite, en juillet 2019 et en octobre 2021*», a informé le patron de la santé en RDC.

Il a évoqué aussi la mise en place d'un plan de relance de la vacci-

de vingt points en fin 2019. «*A ce jour, ce plan couvre les vingt-six provinces du pays dans sa version 2.0. Des efforts ont aussi été consentis avec les partenaires pour augmenter les capacités de stockage à travers la construction de trois Hubs à Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi. Les capacités au niveau des zones de santé est estimée à ce jour à plus de 90%. Des campagnes préventives et des ripostes ciblant la polio, la fièvre jaune et la rougeole ont été organisées dans les provinces ciblées, permettant de combler des lacunes en matière d'immunité des enfants* », s'est félicité Jean-Jacques Mbungani.

En ce qui concerne le vaccin contre la covid-19, la RDC a depuis 2020 entrepris des efforts énormes pour améliorer la couverture vaccinale, qui se situe dans la population cible à 21% pour la première dose et à 17 % des personnes complètement vaccinées.

**Blandine Lusimana**

**«L'impact de la covid-19 sur la vaccination systématique a aussi eu d'autres conséquences, notamment le relâchement du système de surveillance se traduisant par la survenue des épidémies des maladies évitables par la vaccination »**

aient connu un coup d'arrêt avec la survenue de la covid-19 dont l'impact sur la vaccination systématique a fait que le pays occupe

Qu'à cela ne tienne, a-t-il fait savoir, la RDC ne ménage aucun effort pour maintenir le cap et assurer une meilleure couverture

nation de routine (plan Masha-ko) qui porte des innovations et actions clés, permettant d'augmenter la couverture vaccinale

## DÉVELOPPEMENT

## Les réformes au cœur du débat économique

La présidence de la République a insisté sur les actions concrètes initiées par les autorités publiques dans divers domaines, en vue de diversifier l'économie nationale. La République démocratique du Congo serait, a précisé le président Félix Tshisekedi Tshilombo, «*dans une dynamique de changement vers des horizons positifs* »

Même si la bonne volonté du gouvernement de la République est immuable, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) a appelé plutôt à un soutien de l'industrie nationale par les capitaux congolais. Les enjeux et défis majeurs de l'économie nationale étaient au centre des échanges fructueux entre la présidence de la République et le premier patronat national.

En effet, le secteur privé est revenu sur l'une des promesses de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo de créer des millionnaires congolais. Dans l'ensemble, les réformes initiées visent, entre autres, à améliorer le cadre macro-économique ainsi qu'à renforcer la transparence et la gouvernance. Par ailleurs, les réformes en question vont accompagner la mise en œuvre des projets prioritaires stratégiques de manière à catalyser et à accélérer la croissance du développement durable. Parmi les projets en question, il y a, par exemple, la réindustrialisation de l'économie congolaise à travers le développement des zones économiques spéciales et des parcs agro-industriels dans six zones industrielles.

Si la FEC tient à l'accomplissement de cet engagement électoral, tout devrait passer, selon elle, par un accompagnement et une protection de l'industrie nationale. Reconnue comme un canal propice de création d'emplois et de mobilisation des consommations intermédiaires, cette industrie ne peut se débattre seule. Pour résumer de manière plus explicite, Albert Yuma, le président de la FEC, a rappelé le principe que «*tout article importé est substituable par une production locale* ». Comme l'a soutenu le patronat national, le secteur privé souscrit à la volonté des autorités nationales de disposer d'une industrie forte. Pour le secteur minier, il doit continuer à être considéré comme une industrie à part entière. La FEC a appelé au développement industriel de la chaîne de valeurs des véhicules électriques. Cela devrait bénéficier de la participation des entreprises locales.

**Laurent Essolomwa**

## INFRASTRUCTURES

## L'Odep propose l'annulation du contrat chinois

Dans un communiqué arrivé à la presse, l'Observatoire de la dépense publique (Odep) félicite l'Inspection générale des finances (IGF) pour son rapport sur le contrat chinois précisant, par ailleurs, que ce document met en lumière les crimes économiques de l'ancien régime.

L'Odep estime qu'il faut, pour la partie congolaise, procéder purement à la suspension puis à l'annulation de la convention qu'elle qualifie de maudite, plutôt que de parler de sa révisation. «*Nous regrettons que ce dossier, qui aurait pu être traité en priorité dès janvier 2019 par le président Félix Tshisekedi, ait été négligé à ce point. Parler révisation, c'est trop faible, par rapport à l'ampleur des dégâts et pertes subis par la République démocratique du Congo. Il faut suspendre, puis annuler cette maudite*

*convention* », insiste l'Odep dans son communiqué.

Cette organisation attend que la Cour de cassation se saisisse de ce dossier dans lequel le pays a perdu plusieurs dizaines de milliards de dollars américains sans aucun résultat visible. Elle exhorte la société civile et le peuple congolais à s'approprier ce dossier qui fait partie des défis à relever pour l'amélioration de la gouvernance minière et des finances publiques dans le pays.

**Lucien Dianzenza**

## CONTRATS SINO-CONGOLAIS

## La Chine riposte en deux points

L'empire du milieu tient à un renforcement de la coopération et à la défense ferme des droits et intérêts légitimes de ses entreprises en République démocratique du Congo (RDC).

La réaction officielle chinoise n'a pas attendu après la publication du dernier rapport de l'Inspection générale des finances sur le contrat chinois. Mais que peut-on retenir globalement ? En premier lieu, il y a l'appel à la consolidation du partenariat entre la partie congolaise et les entreprises chinoises. Tout l'enjeu est d'arriver à faire bénéficier davantage à la partie congolaise et de résoudre les désaccords à travers un dialogue amical et raisonnable. En second lieu, la Chine entend fermement défendre les droits et intérêts légitimes de ses entreprises. Au-delà, elle n'hésitera pas à riposter à toute violation des droits et intérêts légitimes de ces entreprises. La teneur du rapport a conduit la Chine à réagir résolument. «*On ne devrait jamais en arriver*

*là, puisque le contrat sino-congolais prévoit à son article 20 le mécanisme de règlement de tout différend soit à l'amiable, soit à l'arbitrage du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements en cas de persistance du désaccord* », a expliqué le porte-parole de l'ambassade de Chine en RDC.

Joignant sa voix à la position officielle chinoise exprimée par cette représentation à Kinshasa, la haute direction de la Sicominas a promis d'évaluer la suite qu'il convient d'y donner afin de défendre ses droits. Pour la partie chinoise, le rapport est plein de préjugés et ne correspond pas à la réalité.

**L.E.**

## COUPE DE LA CONFÉDÉRATION

# Mazembe et Lupopo dominés par Young Africans et Marumo Gallants

Le week-end n'a pas été favorable pour deux clubs de Lubumbashi engagés en Coupe de la Confédération, le Tout Puissant Mazembe et le Football Club Saint Eloi Lupopo.

Le 19 février au Benjamin-Mkapa National Stadium de Dar Es Salam, le Tout Puissant Mazembe a perdu face à Young Africans de Tanzanie. Un but à trois, c'est le score de ce match comptant pour la deuxième journée de la phase de groupes en faveur du club tanzanien avec une bonne colonie des Congolais anciens de l'AS V.Club de Kinshasa. Le Zambien Kennedy Musonda (7e minute), le Tanzanien Mudathiri Yahya Abbas Abasi (11e minute) et le Congolais Tuisila Kisinda (90e minute) ont marqué pour Yanga. Le but des Corbeaux du Grand Katanga a été l'œuvre du Zambien Alex Ngonga à la 80e minute.

Pour cette rencontre, le coach Pamphile Mihayo Kazembe et son adjoint Andy Magloire Mfutila ont titularisé le gardien de but camerounais Narcisse Junior Nlend. Dans le champ, Djos Issama Mpeko (remplacé à la 46e minute par Joël Beya), Johnson Atibu Radjabu, Kevin Mondeko et Ernest Luzolo Sita en défense, l'Ivoirien Christian Koffi Kouamé, Glody Likonza (remplacé à la 35e minute par Serge Mukoko Tonombe), et Philippe Kinzumbi au milieu de terrain. En attaque, on a retrouvé Alex Ngonga déjà buteur en première journée contre Real de Bamako, Adam Bossu Nzali (remplacé à la 87e minute par Patient Mwamba) et Jephthé Kitambala (remplacé à la 46e minute par le Zambien Tandji Mwape).

Du côté de Young Africans, des Congolais ont été titulaires, notamment Joyce Lomalisa, Djuma



Mazembe et Lupopo ont tous laissé leurs peaux le week-end dernier, respectivement face à Young Africans et Marumo Gallants/DR

Shabani, Yannick Bangala Litombo (remplacé à la 88e minute par Mauya), Jésus Moloko Ducapel (remplacé à la 88e minute par Mzize) et Fiston Mayele. Le troisième buteur Tuisila Kisinda est monté sur l'aire de jeu à la 67e minute, à la place de Yahya.

Dans l'autre match du groupe, Real Bamako du Mali a été tenu en échec, au stade du 26-mars de Bamako, par l'US Monastir de Tunisie par un but partout. Makan Samabaly ouvrait la marque pour le club malien à la 48e minute et Zied Aloui égalisait pour le club tunisien

à la 77e minute. Au classement du groupe, Monastir est premier avec 4 points, devant Mazembe et Young African qui ont chacun 3 points. Real Bamako est lanterne rouge avec 1 point en deux sorties. Mazembe joue son prochain match à domicile dans son stade de la commune de Kamalondo, à Lubumbashi, contre Monastir.

## Lupopo broie du noir...

Club rival de Mazembe, le FC Saint Eloi Lupopo a pour sa part enregistré son deuxième revers dans cette phase des groupes de la C2

africaine. Battu copieusement en Algérie en première journée par l'USM Alger 0-3, le team bleu et or de Lubumbashi s'est incliné le même dimanche « à domicile » au stade Levy-Mwanawasa de Ndola, en Zambie, par 1-2, devant Marumo Gallants d'Afrique du Sud. Mpho Mvelase à la 24e minute et Ranga Piniel Chivaviro à la 42e ont permis aux Sud-Africains de mener en première période, avant la réduction du score de l'expérimenté Patou Kabangu Mulota à la 82e minute.

A propos de la composition du

coach malien Mohamed Magassouba, le gardien de but togolais Yousouf Morou a gardé les perches des Cheminots de Lubumbashi. Dans le champ, il y a eu Jeancy Demani Lita, le Nigérien Amadou Harouna, Chadrac Noka Issaka, le Togolais Issifou Bourahama, le Congolais de Brazzaville Mick Harvy Itali Ossété (remplacé par Bola Lobota à la 46e minute), Masini Dimbu, Masamba Kiese Touré (remplacé par Mika Miché à la 46e minute), Kasongo Munani (remplacé par Patou Kabangu à la 66e minute), Josué Kazemba Baso (remplacé par Malanga Horso Mwaku à la 46e minute) et le Togolais Abdou Samiou Tchatakora (remplacé par le Gabonais Junhior Bayanho Aubianga à la 78e minute). Lupopo a certes possédé beaucoup plus de balle (57%), mais avec très peu de danger apporté dans le camp adverse avec seulement onze tirs dont deux cadrés contre quatorze tirs et cinq cadrés du côté de Marumo Gallants.

Dans l'autre match du groupe, Al Akhdar Sport Club de Libye et l'USM Alger d'Algérie se sont quittés sur le nul d'un but partout. Suhaib Sulaima Shafshuf a marqué sur penalty à la 67e minute pour le club libyen, avant l'égalisation de l'USMA par le Botswanaïse Tumisang Orebonye à la 77e minute. Au classement, Lupopo est bon dernier avec zéro point en deux matches. Marumo Gallants occupe la première place du groupe avec 6 points, devant l'USM Alger (4 points) et Al Akhdar SC (1point).

Martin Engimo

## LIGUE DES CHAMPIONS

## L'entraîneur Shungu s'exprime après la défaite de V.Club face à Petro

L'AS V.Club est entrée du mauvais pied en phase de groupes de la Ligue des champions d'Afrique, battue le 19 février au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville où il jouait « à domicile » (le stade des Martyrs de Kinshasa n'étant pas homologué) par Petro Atletico de Luanda par 1-2. Son entraîneur principal, Raoul Jean Pierre Shungu, s'est exprimé en conférence de presse d'après match. De prime abord, il a parlé du manque de championnat national arrêté depuis décembre 2022 ayant un impact sur la forme des joueurs.

« Cette défaite s'explique par deux mots, le manque de championnat et de compétition. Depuis le mois de décembre, il n'y a pas de championnat et nous ne pouvons pas être au niveau des autres clubs. Avant le championnat, on avait un autre niveau et quand ce dernier s'est arrêté, tout aussi s'est arrêté », a expliqué Raoul Jean Pierre Shungu. « C'est pénible et je l'avais dit avant le match que le handicap serait le manque de compétition.



Raoul Jean Pierre Shungu

On n'avait pas une équipe compacte parce que nous avons laissé beaucoup d'espace au milieu du terrain et l'équipe adverse en a profité », a-t-il ajouté.

Le technicien congolais a toutefois entretenu un peu d'espoir pour le prochain match, indiquant : « Nous sommes déçus un tout petit peu de cette défaite puisqu'on avait la possibilité en seconde mi-temps de revenir au score. Nous avons encaissé des buts que l'on pouvait éviter. Nous

n'avons pas douté de notre équipe parce qu'on savait que ce serait très dur pour nous de jouer sans compétition en jambes. Nous pensons que plus nous jouons, plus l'équipe va continuer à prendre sa forme. Pour le prochain match, l'équipe va s'améliorer. Il y a encore des matches à jouer et nous n'allons pas baisser les bras ». V.Club joue sa prochaine rencontre contre la Jeunesse sportive de Kabylie qui compte 4 points.

M.E.



# Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

[www.adiac.tv](http://www.adiac.tv)

+336 11 40 40 56   info@adiac.tv   84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER  
DE KINSHASA

## FOOTBALL

## Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

**Albanie, 22e journée, 1re division**

Réduit à dix dès la 5e minute, le Partizani Tirana bat l'Erzeni Shijak (3-0). Chandrel Massanga, titulaire, a joué toute la rencontre. Le Partizani est second à trois points de son grand rival, le FK Tirana.

**Allemagne, 23e journée, 3e division**

Sans Aurel Mboungou-Loubongo, non retenu pour le troisième match d'affilé, Rot-Weiss Essen bat la réserve du Borussia Dortmund (2-0). Le promu remonte ainsi à la 13e place.

**Belgique, 26e journée, 1re division**

Le Cercle prend un point dans le derby face au FC Bruges (2-2). Sans Senna Miangué, de retour à l'entraînement après une blessure musculaire.

Belgique, 25e journée, 3e division

Jordan Massengo, remplacé à la 82e, et l'Olympic Charleroi sont battus par Heist (1-3).

Sans Yannick Loemba, absent, le Racing Liège bat la réserve d'Antwerp (3-1).

**Bulgarie, 20e journée, 1re division**

Le duel entre le Botev Vratsa et le CSKA Sofia 1948 tourne en faveur du premier (1-0). Dans les rangs du Botev, réduit à dix à la 44e, Messie Biatoumoussoka était titulaire et a joué toute la rencontre. Pris de vitesse par Jeka qui obtient un penalty à la 28e, l'international congolais voit son gardien repousser la tentative (31e).

A la 48e, il place une tête au ras du poteau à la réception d'un corner. Puis détourne une tentative adverse, de la tête, à la 68e. Mais la dernière occasion est à mettre au crédit de Ryan Bidounga, entré à la 78e : aux avant-postes, la recrue du CSKA manque son duel face au portier du Botev (86e).

Au classement, le CSKA 1948 est 3e avec 39 points, alors que le Botev est 12e avec 19 points.

**Kosovo, 20e journée, 1re division**

Malgré le 6e but de la saison d'Archange Bintsouka, Drenica s'incline à Balkani 1-2. Buteur dès la 8e, l'attaquant prêté par le Partizani Tirana trouve le chemin des filets pour la première fois depuis le 1er octobre.

Ravy Ovouka n'a pas joué lors du succès

de Drita sur Dukagjini (5-1).

Rappelons que Prince Koubassanath ne joue plus à Trepça. Il a rejoint, le 17 janvier, le club de Vushtrria, pensionnaire de seconde division.

**Luxembourg, 17e journée, 1re division**

Après avoir mené au score de deux buts, Differdange et Christoffer Mafoumbi chavirent à Pétange (2-4). Alors que son équipe était réduit à dix à la 38e, le gardien international congolais était fort peu inspiré sur les deux premiers buts adverses, aux 42e et 70e. Malheureux à la 89e, puisqu'un de ses défenseurs détourne un tir de Merk (89e), il est impuissant sur la lucarne de Tekiela (90e+4).

Herman Moussaki double le score pour Dudelange à la 45e+1 et participe au succès de son équipe sur le terrain d'Hortest (4-0). Lancé plein axe, il bat le gardien d'un tir croisé. Son 3e but de la saison en 11 apparitions.

Malgré l'égalisation de Kablan Ngoma à la 65e, le Racing Union chute sur sa pelouse face au Swift Hesper (1-3). Sur son côté droit, le gaucher accélère, s'infiltrer entre trois défenseurs et marque d'un tir du



Messie Biatoumoussoka et le Botev ont pris trois points précieux (DR)



Sixième but de la saison d'Archange Bintsouka (DR)

gauche dans le petit filet opposé. Son 5e but de la saison.

Remplaçant, Godmer Mabouba est entré à la 67e lors du naufrage de l'Etzella Ettelbruck face au Fola Esch (0-4).

**Malte, 20e journée, 1re division**

Balzan prend les trois points à Sirens (3-1). Remplaçant, Delvin Ndinga est entré à la 70e, à 2-0.

Fodé Doré est entré à la 82e lors du match nul de Mosta à Valletta (0-0).

Mosta et Balzan sont 5e et 6e avec 36 points chacun.

**Croatie, 22e journée, 1re division**

Merveil Ndockyt a été averti et remplacé à la 58e. Son équipe, Gorica, est battue chez le Hajduk Split (1-2). La 15e défaite de la saison pour la lanterne rouge.

**Espagne, 28e journée, 2e division**

Malgré l'ouverture du score de Jordi Mboula à la 63e, Santander s'incline finalement 1-2 sur la pelouse de la réserve de Villarreal.

Sur un service parfait de Vicente, l'ancien

Barcelonais trompe le portier adverse d'un lob et marque ainsi son 4e but de la saison.

En revanche son équipe reste 18e et première non-relégable avec 30 points.

**Espagne, 22e journée, 4e division, groupe 3**

Remplaçant, Joël Ngoya est entré à la 77e lors du revers de Formentera à Lleida Esportiu (0-2). Le club de la petite île des Baléares est 12e sur 18.

**Grèce, 23e journée, 1re division**

Deux mois après sa dernière entrée en jeu, Thievy Bifouma a été lancé à la 72e. Mais il n'a pas pu empêcher la défaite de l'OFI Heraklion face à l'Aris Salonique (0-2).

Également remplaçant au coup d'envoi, Bradley Mazikou est resté sur le banc.

L'OFI est 10e avec 23 points, tandis que l'Aris est 6e avec 31 points.

**Israël, 23e journée, 1re division**

Les temps sont durs pour le Maccabi Haifa, défait 1-3 à Ashdod. Mavis Tchibota était suspendu pour cumul de cartons jaunes. Le champion en titre ne compte plus que 4 longueurs d'avance sur son premier poursuivant, Beer Sheva.

**Italie, 25e journée, 2e division**

Cagliari a longtemps cru faire le hold-up parfait sur le terrain de Bari : les Sardes ont ouvert le score à la 2e, puis ont été réduits à dix à la 56e. Antoine Makoumbou, averti à la 77e, et ses co-équipiers vont résister à la pression des Apuliens jusqu'à la 95e et un penalty transformé par Antenucci.

Première titularisation de la saison pour Gabriel Charpentier. L'attaquant de Parme a été remplacé à la pause lors du revers de son équipe face à Ascoli (0-1).

Après avoir rapidement mené 2-0 (20e et 26e), la Reggina est réduite à 10 à la 45e et perd finalement 3-2 à Cittadella. Sans Warren Bondo, prêté par Monza, n'est pas encore apparu sous son nouveau maillot. Au classement, la Reggina est 5e avec 39 points, suivie de Cagliari, 6e avec 36 points. Parme est 10e avec 34 points.

Camille Delourme



Quatrième but de la saison pour Jordi Mboula (DR)

**NECROLOGIE**

Djason Philosophe, les familles Pangui, Molamou et Ebengué ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de Monsieur Jean Ignace Pangui (Capi), survenu le 9 février, à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°33 bis de la rue Berthe à Talangaï. Réf : quartier Commune, derrière l'hôpital de référence de Talangaï. Le programme et la date de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Jean-Pierre Ndokayo, agent à la retraite de l'OMS ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur épouse Mme Ndokayo Mboulé Rosalie, survenu le 15 février à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°21, de la rue Ngamakosso (arrêt Marché). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

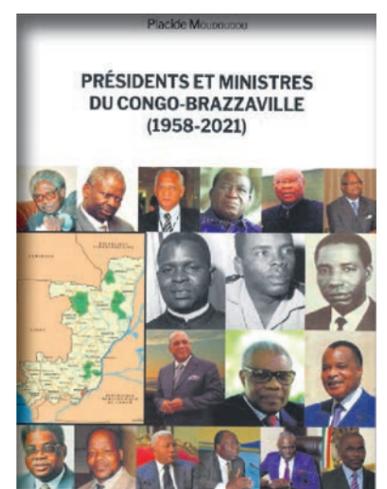
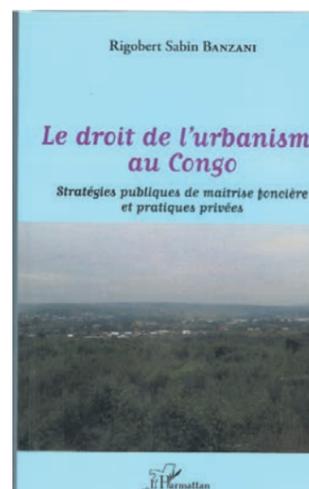
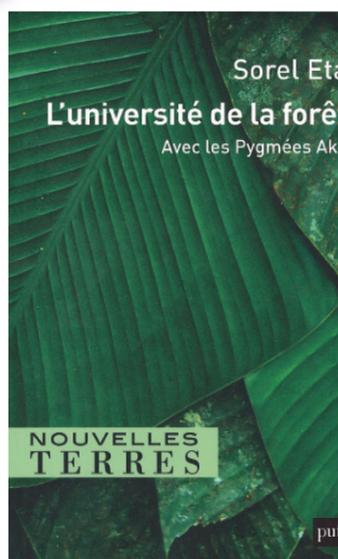
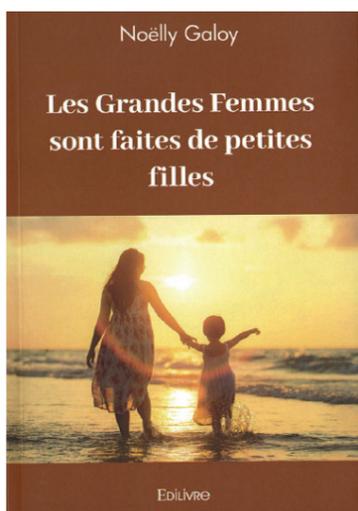
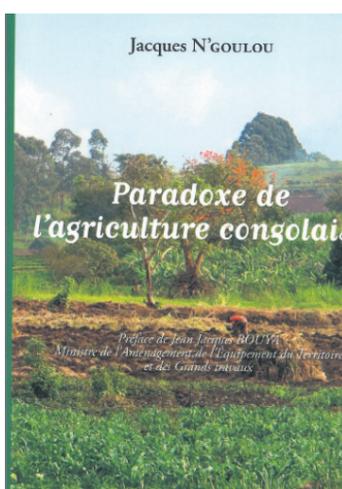
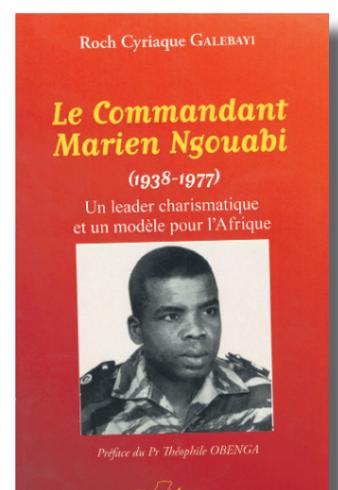
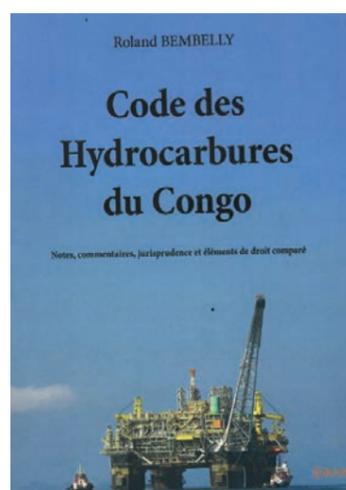
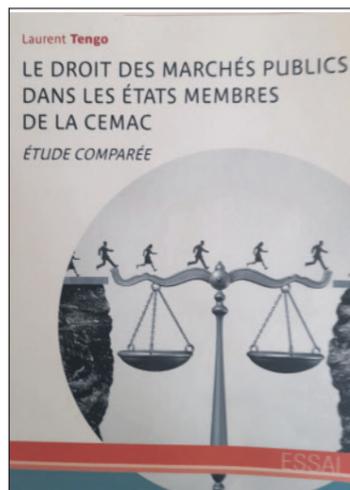


Les familles Aboni, Imboka, Ngokoba, Imbenga, Otsasso et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua et Ouesso du décès de Mme Audrey Aboni Epira, survenu le 6 février 2023, à Brazzaville. Le deuil se tient au domicile familial sis n° 139 de la rue Oyomi à Talangaï. Référence : arrêt de bus Emboto. L'enterrement a lieu aujourd'hui au cimetière Jérusalem à Brazzaville.

Brice Kibouatou, agent des Dépêches de Brazzaville, Mireille Bardon Kibouatou (Lafine), Michelle Kibouatou, Jacquet Mampouya, Cécilia Banzouzi et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur grande-soeur, mère et grand-mère Marceline Kibouatou (Mace), survenu le 11 février 2023 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient dans la rue Kingoma n° 155, vers Comus, avenue des pylones.



**EN VENTE**



## COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

## Les Diabes noirs conservent la tête de leur groupe

Les Diablotins ont ramené de Luanda, en Angola, un point précieux qui pourrait peser lourd dans la course à la qualification pour les quarts de finale.

Le Stade des martyrs de Kinshasa n'étant pas homologué, le Daring Club Motema Pembé (DCMP) a reçu, le 19 février au stade du 11-novembre, à Luanda, les Diabes noirs dans le match comptant pour la deuxième journée de la phase de groupes de la Coupe africaine de la Confédération. Le duel du fleuve n'a connu ni vainqueur ni vaincu 0-0.

Un résultat qui arrange les Brazzavillois puisqu'il leur permet de garder la tête du groupe B avec quatre points, à une unité d'avance que son nouveau dauphin, Rivers united football club. Battus lourdement à Brazzaville 0-3, les Nigériens se sont relancés dans la course en infligeant le même score aux Ivoiriens d'Asec Mimosas. Le groupe reste donc ouvert puisque l'écart entre les équipes engagées ne tient que sur un fil.

Le DCMP occupe le troisième rang avec deux points après ses deux matches nuls sans buts. Avec un point, les Ivoiriens, futurs adversaires des Diabes noirs, peuvent encore y croire. Le match qui les opposera le 26 février à Abidjan s'annonce très déterminant pour la course à la qualification en quarts de finale. En cas de victoire, les Diabes noirs prendront sept points. Une option sérieuse vers la qualification avant de recevoir cette formation le 8 mars, au stade Alphonse-Massamba-Débat, à Brazzaville. Le nul est aussi bon à prendre dans la mesure où les Congolais maintiendraient leur écart sur les Ivoiriens tout en restant en pole position. La défaite est la pire option car elle permettrait à Asec Mimosas de revenir à la hauteur des Diabes noirs et de passer devant. Toutefois, les Diablotins ont les moyens d'aller frapper un grand coup à Abidjan s'ils gardent la même dynamique.

James Golden Eloué



Les Diabes noirs conservent leur première place Adiac

## FOOTBALL

## Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

## Ligue 1, 24e journée

Sans Fernand Mayembo, non entré en jeu, Ajaccio coule dans la rade de Lorient (0-3).

Brest s'incline à domicile face à Monaco (1-2). Remplaçant, Bradley Locko a gardé son survêtement, tandis que Josué Escartin manquait à l'appel. Titulaire dans le couloir droit, Chrislain Matsima est à l'origine du premier but

de l'ASM (39e). Il est ensuite passeur décisif sur le deuxième avec un centre en retrait à l'entrée des six mètres pour Boadu (73e).

Remplacé à la 83e, le natif de Nanterre a livré un match plein (67 ballons joués, 5 récupérés, 41 passes tentées, 34 réussies). Une vraie résurrection pour le défenseur de 20 ans, rentré en janvier après un prêt raté à Lorient.



... et Chrislain Matsima, deux joueurs à la relance en cette deuxième partie de saison (DR)



Niels Nkounkou...

Alexis Beka Beka est resté sur le banc lors du match nul de Nice face à Reims (0-0).

Montpellier et Faitout Maouassa, remplacé à la 79e par Khazri, prennent le gain du match à Troyes (0-1). Sans Beni Makouana, non retenu pour le cinquième match consécutif.

Brice Samba et Lens battent Nantes 3-1.

## Ligue 2, 24e journée

Saint-Etienne poursuit sa remontée au classement après sa victoire à Nîmes (2-1). Positionné en piston gauche, Niels Nkounkou, double passeur déci-

sif lors de la 23e journée, a démontré son appétence pour l'offensive : après un premier centre-tir sorti d'une claquette par le gardien des Crocos, le gaucher prêté par Everton a ouvert le score à la 34e, à la conclusion d'une belle action en triangle.

Remplacé à la 70e, le natif de Pontoise n'est pas toujours rassurant défensivement, mais est tranchant offensivement.

Les Verts remontent à la 15e, avec désormais 4 points d'avance sur la zone rouge.

Camille Delourme

## PATRIMOINE

# Intégrer les langues maternelles dans le processus éducatif

Célébrée le 21 février, la Journée internationale de la langue maternelle a eu cette année pour thème au Congo « L'éducation multilingue, une nécessité pour transformer l'éducation ». A cette occasion, le ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs (Mictal) a initié un temps d'échange et de partage avec les linguistes, enseignants, étudiants et chercheurs.

S'il est vrai qu'outre la langue officielle, le français, les langues maternelles font partie intégrante du quotidien des Congolais, aujourd'hui, de nombreuses études scientifiques, du reste très sérieuses, montrent que l'usage des langues locales dans le système éducatif est très faible. La célébration de la Journée internationale de la langue maternelle, sur le plan national, vise donc à plaider pour cette réalité afin de renverser la tendance et de ce fait, contribuer à la sauvegarde et la promotion des langues nationales.

Pour la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, parler sa langue maternelle est un signe ostensible de liberté, d'identité et de dignité. A contrario, ne pas connaître sa langue maternelle, ou avoir honte de la pratiquer, est une négation de soi-même, une forme d'aliénation culturelle. Sur le plan éducatif, les langues nationales devraient faciliter les apprentissages, aussi bien dans le cadre de l'enseignement formel que de l'enseignement informel. Le rôle de ces langues devrait être d'autant plus déterminant que l'âge des apprenants serait bas.

Dans le même contexte, Chris Mburu, coordonnateur du Système des Nations unies au Congo, représentant la directrice générale de l'Unesco, a souligné que l'éducation fondée sur la langue maternelle est essentielle pour accompagner un individu vers son plein épanouissement et transmettre les patrimoines linguistiques. « 40 % des élèves dans le monde n'ont

pas accès à l'éducation dans la langue qu'ils parlent ou comprennent le mieux. Une telle situation nuit gravement à l'apprentissage, à l'expression culturelle comme à la construction des liens sociaux, et fragilise profondément le patrimoine linguistique de l'humanité. Or, l'usage des langues maternelles dans les systèmes éducatifs pourrait, en effet, faciliter la compréhension des apprenants, et les aider ainsi à réaliser pleinement leur potentiel à l'école », a-t-il fait savoir.

## Les adultes appelés à parler les langues maternelles avec les enfants

A cet effet, la ministre de l'Industrie culturelle a indiqué que « la célébration d'aujourd'hui est donc l'occasion de tirer la sonnette d'alarme et d'exhorter les adultes de notre pays à parler les langues maternelles avec leurs enfants. Par la même occasion, les jeunes sont interpellés et invités à parler sans complexe les langues des terroirs de leurs parents, à l'instar de tous les peuples libres de la terre ».

Ainsi, dans cet élan de prise de conscience sur l'importance des



Ouverture des travaux à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des langues maternelles/Adiac

langues maternelles et d'encouragement à leur apprentissage et leur utilisation, trois conférences débats étaient au menu de cette célébration initiée par le Mictal. Dans un premier temps, les panélistes ont éclairé le public sur la notion de langue, avant de faire un état des lieux des inventaires linguistiques au plan national ainsi que de présenter les groupes ethniques, sous-groupes ethniques et les communautés linguistiques au Congo.

Dans la suite des échanges, les autres panels ont, entre autres, porté sur la problématique du français comme première langue pour l'enfant congolais ; les causes et conséquences de la maternisation du français au Congo ; la langue comme instrument de domination coloniale ; le diagnostic sur la pratique des langues nationales au Congo par la SIL.

Au nombre des recommandations découlant de ces échanges, on note l'invite à une coopération

entre le Mictal et les linguistes en vue de la cartographie actualisée, la sauvegarde, la promotion et la survie du patrimoine linguistique local, ainsi que l'inclusion massive des langues locales dans le système éducatif congolais.

« La célébration de cette journée est capitale car de nos jours, les parents apprennent uniquement le français aux enfants, au détriment de nos langues locales. Ce, dans le but de faciliter leur intégration scolaire. Or, au lieu de se focaliser que sur les langues étrangères, on devrait aussi être fier de nos langues qui ont existé depuis nos origines et qui font notre force », a déclaré Rosny Nkou, étudiant à la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'Université Marien-Ngouabi.

Merveille Atipo

**« Tirer la sonnette d'alarme et exhorter les adultes de notre pays à parler les langues maternelles avec leurs enfants. Par la même occasion, les jeunes sont interpellés et invités à parler sans complexe les langues des terroirs de leurs parents, à l'instar de tous les peuples libres de la terre »**

## CAN U-20 EGYPTE 2023

# Entrée réussie pour le Congo

Vainqueurs du Sud Soudan lundi, les Diables rouges des moins de 20 ans vont affronter le 23 février les Crânes de l'Ouganda, pour un match de la deuxième journée qui prend déjà l'allure de la finale du groupe.

Le Congo et l'Ouganda partagent la tête de leur groupe après avoir réussi respectivement leur entrée en matière. Les Diables rouges l'ont emporté 2-1 face aux Bright stars du Soudan du Sud qui participent à la compétition pour la première fois de leur histoire.

Déo Gracias Bassinga a ouvert le score à la 45e minute. Prince Ardy Soussou Ilendo a donné plus d'ampleur à cette victoire en doublant la mise sur penalty à la 63e minute. Paul America Jawa Mara a réduit le score à la 83e minute. Peu avant cette rencontre, l'Ouganda a eu raison de la République centrafricaine sur ce score identique. Isma Mugulusi et John Paul Dembé ont respectivement inscrit les buts des Crânes à la 47e et 74e minutes avant que



Les Diables rouges U-20 réussissent leur entrée/Adiac

Boris Gbenou ne réduise le score à la 90+5 min. Les deux scores montrent à quel point le match de jeudi sera très décisif pour le Congo et l'Ouganda.

En cas de victoire, le Congo prendra seul la tête du groupe B et validera son ticket pour disputer les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) avant même d'affronter les Fauves du Bas Oubangui, le 26 février. Le partage des points ne sera pas mauvais pour espérer figurer parmi les huit qualifiés.

Notons qu'en ouverture, l'Egypte a été tenue en échec par le Mozambique 0-0. Le Nigeria, le pays le plus titré, a été battu par le Sénégal 0-1. Souleymane Faye a inscrit le seul but de la rencontre à la 40e minute.

James Golden Eloué